

## En 2014, on dit « Madame le Maire » dans 17 % des communes mayennaises

À l'issue des élections municipales, les communes transmettent à la Préfecture un tableau avec nom, prénom, âge et profession de tous les conseillers municipaux élus. Depuis 1977, la Préfecture met les tableaux à la disposition du CÉAS qui en assure un traitement statistique <sup>(1)</sup>.

### La moyenne d'âge est de 48 ans

En 2014, la moyenne d'âge des conseillers municipaux élus en Mayenne est de 48 ans. Elle était de 47 ans en 2008 et de 46 ans en 2001 et 1995.

Comme pour les six élections précédentes, la tranche d'âge modale (celle où les effectifs sont les

plus nombreux) est celle de 40 à 49 ans (31 % en 2014). En 2014, 44 % des conseillers municipaux ont plus de 50 ans. Cela marque un certain vieillissement par rapport à 2008 (41 %) et à 2001 (37 %). Cependant, on dépassait déjà les 40 % en 1977 (42 %) et 1983 (41 %).

#### Répartition des conseillers municipaux en Mayenne par tranche d'âge (%)

	1977	1983	1989	1995	2001	2008	2014
Moins de 30 ans	4,8 %	5,9 %	3,9 %	5,0 %	4,4 %	3,5 %	3,9 %
30 à 39 ans	20,5 %	26,0 %	27,0 %	26,7 %	25,1 %	23,8 %	21,3 %
40 à 49 ans	32,5 %	27,6 %	29,5 %	35,1 %	33,7 %	31,4 %	31,3 %
50 à 59 ans	30,1 %	27,3 %	25,4 %	19,5 %	25,0 %	27,1 %	24,8 %
60 à 69 ans	10,4 %	11,4 %	13,0 %	12,1 %	10,7 %	12,6 %	16,5 %
70 ans ou plus	1,7 %	1,8 %	1,2 %	1,6 %	1,1 %	1,6 %	2,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Préfecture, tableaux de conseils municipaux. Traitement : CÉAS de la Mayenne

La répartition des conseillers municipaux élus en Mayenne en 2014 permet de constater que 63 % des femmes ont moins de 50 ans et 52 % des hommes (56 % pour l'ensemble des conseillers municipaux).

Le plus jeune élu est un homme : il est conseiller municipal à Maisoncelles (19 ans). Ensuite viennent une conseillère municipale de La Bazouge-de-Chémeré (20 ans) et deux conseillers municipaux de Bonchamp et de Renazé (également 20 ans).

Les plus anciens conseillers municipaux sont deux femmes (83 ans) : une à Vimarcé et l'autre à Château-Gontier. Elles sont suivies par une troisième femme, de 82 ans, à Champgenêteux.

#### Répartition des conseillers municipaux élus en Mayenne en 2014 selon la tranche d'âge et le sexe (%)

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	5,2 %	3,0 %
30 à 39 ans	25,0 %	18,5 %
40 à 49 ans	32,7 %	30,2 %
50 à 59 ans	22,6 %	26,4 %
60 à 69 ans	13,3 %	18,9 %
70 ans ou plus	1,3 %	3,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

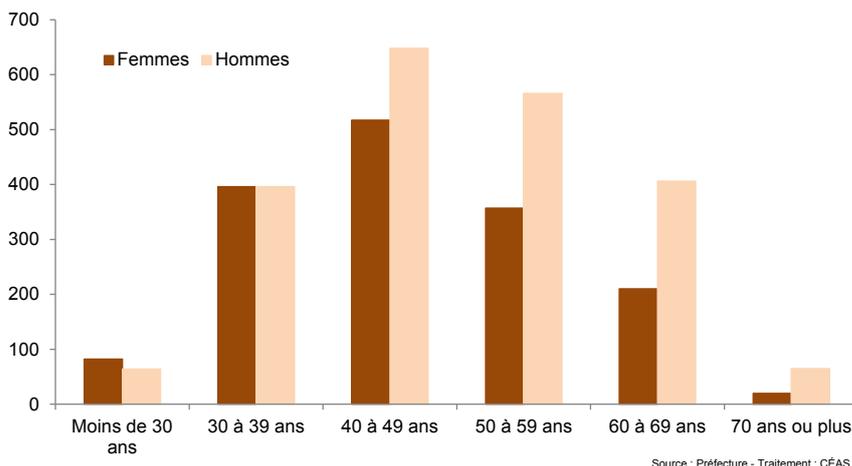
Source : Préfecture, tableaux de conseils municipaux. Traitement : CÉAS de la Mayenne

<sup>(1)</sup> – Les résultats présentés ici ne tiennent pas compte des conseillers municipaux de la commune de Ballée qui ont tous démissionné. De nouvelles élections sont organisées dans cette commune les 19 et 26 octobre 2014.

Le graphique (page ci-contre) nous indique que les femmes sont plus nombreuses avant 30 ans (82 femmes et 64 hommes). La tranche d'âge 30 à 39 ans montre une parité parfaite entre femmes et hommes (396 de part et d'autre). Après 40 ans, forte implication des hommes (1 685 élus) par rapport aux femmes (1 104 élus). L'écart le plus grand se situe à la tranche d'âge plus fine des 60 à 64 ans : 136 femmes pour 251 hommes (écart de 115 élus).

Ces différents constats permettent de déduire que les femmes s'engagent en politique proportionnellement plus jeunes (avant 40 ans), mais qu'ensuite elles font le choix de se retirer : non renouvellement de leur mandat ou choix entre vie familiale, vie professionnelle et/ou engagement associatif ou politique.

**Répartition graphique des conseillers municipaux élus en 2014 en Mayenne selon l'âge et le sexe**

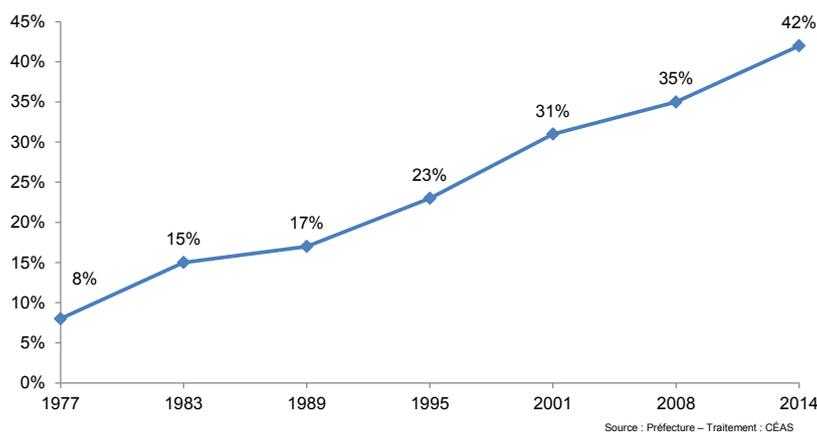


## Une parité... qui progresse régulièrement

La part des femmes au sein des conseils municipaux augmente à chaque élection, d'autant plus qu'elle constitue, depuis les lois organique et ordinaire du 17 mai 2013, une obligation légale pour les communes de plus de 1 000 habitants.

En Mayenne, en 1977, seuls 8 % des élus mayennais étaient des femmes ; 23 % en 1995 ; 31 % en 2001, 35 % en 2008 et, en 2014, 42 %.

**Part des femmes parmi les conseillers municipaux en Mayenne (1997/2014)**



## Moins de 1 000 habitants : parité dans 62 communes

En 2008, toutes les communes avaient au moins une femme conseillère municipale. C'est également le cas en 2014.

Une commune (quatre en 2008 et onze en 2001), cependant, n'a qu'une seule femme élue : La Rouaudière ; et six n'en ont que deux : Blandouet, Gesnes, Lesbois, Saint-Julien-du-Terroux, Saint-Pierre-sur-Orthe et Saint-Thomas-de-Courceriers.

Dans les 191 communes de moins de 1 000 habitants, la parité parfaite est respectée dans une commune : Saint-Hilaire-du-Maine. Toujours dans ces 191 communes, les femmes sont majoritaires (+ 1) dans douze communes (Averton, La Bigottière, Chéméré-le-Roi, Contest, La

Croixille, Le Ham, Le Pas, Placé, Saint-Brice, Saint-Georges-le-Fléchar, Saint-Quentin-les-Anges et Torcé-Viviers-en-Charrie). Parmi ces douze communes, le maire est une femme dans sept d'entre elles.

Quarante-neuf communes de moins de 1 000 habitants ont adopté la parité, mais avec un poste supplémentaire pour les hommes (elles étaient vingt-neuf en 2008).

L'écart le plus grand se trouve dans la commune de La Rouaudière (une femme et dix hommes). Viennent ensuite un écart de sept élus, avec une majorité d'hommes, dans quatorze communes (quatre femmes et onze hommes ; ou deux femmes et neuf hommes) ; un écart de six élus, avec une majorité d'hommes, dans une

commune (Saint-Ellier-du-Maine : quatre femmes et dix hommes) ; et un écart de cinq élus, avec une majorité d'hommes, dans trente-six communes. A contrario, on

trouve un écart de cinq élus, avec une majorité de femmes, dans une seule commune : La Bazouge-de-Chémeré.

## 27 % des conseillers municipaux sont des employés

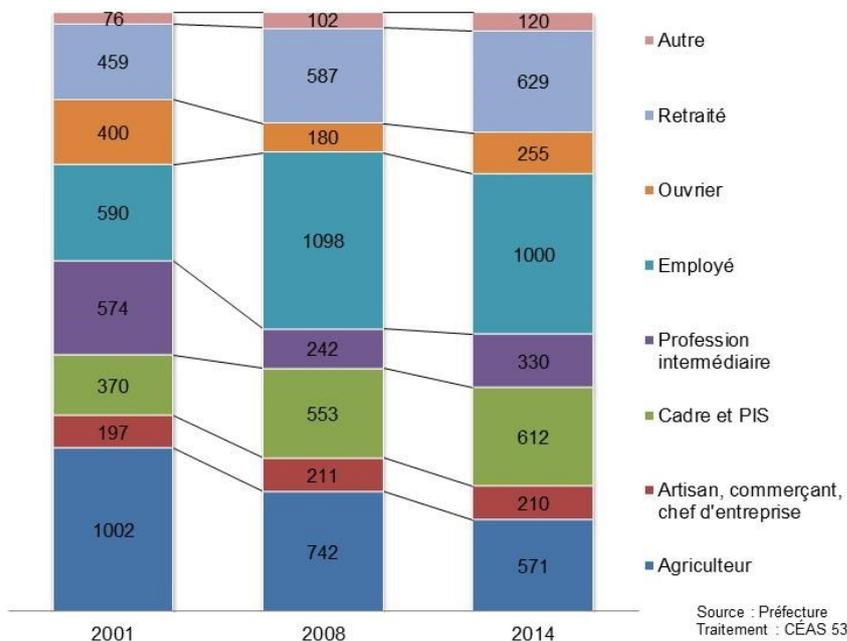
La répartition des conseillers municipaux selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est à prendre avec précaution dans la mesure où elle repose sur la déclaration des élus et où la nomenclature fournie par la Préfecture est différente de celle habituellement utilisée (reclassement à notre initiative).

En 2008, les agriculteurs étaient représentés à hauteur de 20 % dans les conseils municipaux. En 2014, ils ne sont plus que 15 %.

Les PCS les plus représentées sont les employés (27 %) ; viennent ensuite les retraités (17 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (16 %).

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont 6 % ; les professions intermédiaires, 9 % ; et les ouvriers, 7 % (3 % sont classés dans « autres »).

Répartition des conseillers municipaux selon leur PCS en 2001, 2008 et 2014



## Dans 17 % des communes, on dit : « Madame le Maire »...

Dans les 260 communes (Ballée étant exclue), on compte 215 hommes (83 %) parmi les maires, et donc 45 femmes (17 %).

Pour les maires, la tranche d'âge modale est celle des 60 à 64 ans (25 %). La moyenne d'âge des maires du département est de 57 ans (48 ans pour l'ensemble des conseillers municipaux).

Le plus jeune maire est une femme (34 ans) et elle officie dans la commune de Courbeville. Viennent ensuite le maire (homme) de La Gravelle (35 ans) et le maire (femme) de Saint-Christophe-du-Luat (36 ans).

A contrario, les maires les plus âgés (entre 77 et 79 ans) sont des hommes dans les communes de La Croixille, Neuilly-le-Vendin, Ravigny et Saint-Pierre-la-Cour.

47 % des maires sont retraités (17 % pour l'ensemble des conseillers municipaux) ; 23 % sont des agriculteurs exploitants ; 14 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure.

27 % des conseillers municipaux sont employés, mais seulement 8 % des maires.

